REPUBLIQUE DU BENIN

SFG1809

==

MINISTERE DE LA CULTURE, DE L’ALPHABETISATION, DE L’ARTISANAT ET DU TOURISME (MCAAT)

==

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES PECHES**

TERMES DE REFERENCE POUR

L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EEES) DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES PECHES (PDTRP).

Janvier 2016

**I. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES PECHES (PDTRP)**

La « Route des Pêches » est une terminologie empruntée à une piste de desserte rurale le long du littoral ouest du Bénin. Elle comprend une zone de 3589 hectares et représente une excellente opportunité pour l’édification d’une destination touristique de prédilection, l’expansion et la diversification de l’économie du pays.

En raison des nombreuses potentialités et attraits touristiques dont dispose cette zone, le Gouvernement béninois a décidé de procéder à sa valorisation en vue d’en faire un levier de développement. Il s’agit là de l’une des initiatives les plus importantes devant permettre le renforcement du secteur du tourisme.

La vision présentée dans Le Plan Conceptuel Directeur d’Aménagement « PCDA » contenue dans le Résumé Opérationnel établit un équilibre entre les objectifs de diversification économique et les considérations sociales, environnementales et de gouvernance et se fonde sur les résultats d’une large évaluation de la faisabilité de la planification, du design urbain, des paysages, du transport, du génie civil et des problèmes d’infrastructure liés à la région. Le PCDA envisage une nouvelle norme pour le tourisme au Bénin qui :

* capitalise les attributs naturels uniques de la Route des Pêches (terre maritime, les lagunes, les eaux côtières et les zones de villages traditionnelles);
* intègre une diversité de nouvelles utilisations du sol;
* favorise la promotion de la culture et de l’histoire de la région; et
* contribue fortement au développement économique.
  1. **PRESENTATION DE LA RÉGION**

Le Bénin est situé sur la côte du golfe de Guinée et l’Océan Atlantique en Afrique de l’Ouest. C’est un pays francophone disposant au sud, d’un littoral d’une longueur de 124 kilomètres. Il est limité au nord par le Niger et le Burkina Faso, à l’ouest par le Togo et à l’est par le Nigéria. Le Bénin a accédé à l’indépendance en 1960 et est devenu République du Bénin en 1990. Par le passé, le pays a abrité un centre névralgique de la traite négrière notamment et a connu le royaume du Dahomey, l’un des centres d’exportation les plus importants pour le commerce transatlantique des esclaves du début du 16ème siècle jusqu’au 19ème siècle.

Bien que le Bénin manque actuellement de l’infrastructure et des services nécessaires pour débloquer son plein potentiel touristique, il reste et demeure une nation riche en ressources dont la valorisation pourrait le hisser aux premières loges et d’offrir aux visiteurs des expériences touristiques mondiales exceptionnelles.

Le Bénin est un petit pays avec une forte concentration de sites touristiques, incluant des parcs nationaux, des plages et des cultures traditionnelles. D’une manière générale, les principaux points forts touristiques du pays sont les suivants:

* la culture (traditions, architecture, vaudou, musique, danse, etc.);
* l’histoire et le patrimoine historique (commerce des esclaves, des royaumes etc.);
* les expériences à base communautaire (Ganvié, Avlékété, entre autres);
* l’éco-Tourisme (forêts, oiseaux, mangroves, tourisme fluvial, etc.);
* la stabilité Politique (surtout par rapport à son voisin le Nigeria); et
* des attributs favorables (hospitalité, chaleur de la population locale, etc.).
  1. **PRESENTATION ANALYTIQUE DU SITE**

La Route des Péchés offre un cadre naturel unique avec une variété d’activités et de populations (environ 20 000 habitants s’adonnant à la pêche traditionnelle et l’existence de villages d’agriculteurs) à proximité de grands centres urbains dont Cotonou et Ouidah - une combinaison qui continue d’attirer les intérêts des promoteurs privés. Le PCDA structure la Route des Pêches en cinq (5) Zones d’aménagements et deux (2) Zones non-aménageables). De l’ouest vers l’est, ils comprennent :

* **Djègbadji** - est située à l’extrême Ouest dans la zone du projet et est composé de 270 hectares de terres le long du littoral sur une distance de 4,35 km. Elle est fortement influencée par l’histoire de l’esclavage et les religions traditionnelles, ce qui lui donne un potentiel touristique important;
* **Zone de Village Traditionnel** – la première des deux zones ne pouvant être aménagées et contenant de nombreux villages traditionnelles, des mangroves, des lagunes et des cocotiers;
* **Avlékété** - est situé à mi-parcours de la Route des Pêches, ce site est situé à environ 17 km de la sortie de Cotonou et 10,6 km de la Porte du non-Retour (près de Ouidah);
* **Hio Houta** – est identifié comme une zone de réserve pour l'extension de Togbin dans l'étude antérieure de la Route des Péchés. Ce site se trouve immédiatement à l’est d’Avlékété;
* **Adounko** - est situé tout juste à l'est de Hio Houta et à l'ouest à environ 10 kilomètres à l’ouest de Cotonou, ce qui en fait un prolongement naturel de la plus grande ville du pays. La région a connu beaucoup de spéculation sur la valeur des terres qui ont pris de la valeur par la suite;
* **Zone Tampon (Togbin)**- la deuxième des deux zones non aménageables; et
* **Fidjirossè** – qui comprend un littoral de 5 kilomètres directement à l’ouest de l’aéroport international Bernadin Cardinal Gantin de Cadjèhoun.
  1. **VISION DU PROGRAMME**

La vision pour la Route des Pêches est de développer une Station Touristique de classe internationale basée sur les loisirs, la culture et la nature. Il est prévu que la ‘’Route des Pêches’’ intègre une vaste gamme de types d’aménagements et présente des expériences d’autres régions, au-delà de ce qui se fait actuellement en Afrique de l’Ouest. A travers plus de 3 500 hectares, les visiteurs pourront interagir avec un grand nombre de cultures et de modes de vie, touchant à la culture ouest-africaine, son histoire et sa beauté naturelle. La Vision repose sur 14 éléments clés :

* **Une Station d’aménagement Intégrée**: Une Station Intégrée offrant une variété de loisirs, d’équipements de divertissements, tous intégrés et gérés par la station.
* **Marina Village** : Le « Cœur » des aménagements sera un Centre vivant et polyvalent qui intègrera une marina et des activités de bords de mer avec un développement d’activités commerciales et des infrastructures résidentielles.
* **Aménagements à Thèmes** : un certain nombre d’installations à thèmes dont ceux chinois, de la diaspora servira de symbole d’une relation sans cesse grandissante entre la Chine et l’Afrique et permettra de répondre aux besoins des résidents et travailleurs, ainsi que de servir de vitrine culturelle.
* **Hôtels Balnéaires 3, 4 et 5 étoiles** : une série d’hôtels balnéaires le long de la côte et des lagunes traversant le Site. Des logements de type Villas seront également proposés.
* **Hôtels Ecologiques** : ces logements fourniront un standard international exceptionnellement élevé d’une manière écologique et durable.
* **Stations d’Hôtels sous Tente et Camping** : Les hôtels sous tente profiteront de la richesse environnante des lagunes pour créer des logements et des installations écolo de luxe pour les visiteurs.
* **Parc Animalier** : Le Parc mettra en valeur les habitats et espèces d’animaux de la région.
* **Interprétation culturelle** : Les éléments culturels clés comprennent un Centre d’Education Historique et un Mémorial des Esclaves de la Côte, un Musée et un Centre Culturel du Vaudou, un Village Culturel du Bénin et des marchés locaux.
* **Zone de démonstration Agricole Locale** : La zone Agricole servira de zone de formation et de transfert technologique de la Chine vers le Bénin pour aider à l’amélioration de la sécurité alimentaire au Bénin.
* **Usages Institutionnels** : Les Usages Institutionnels fourniront une plateforme pour l’éducation et le développement au Bénin, comprenant une école Hôtelière, un Hôpital International et un Centre Médical, un Centre de Conférence et d’Exhibition ainsi que d’autres installations communautaires.
* **Cession de pavillons** : Le développement de Villas tracés, de pavillons répondra à la demande de logements de qualité au Bénin, incluant la demande générée par le retour de la diaspora béninoise, et à la demande sur le marché des maisons de vacances.
* **Installations de Loisirs et d’activités récréatives** : une multitude d’installations de loisirs et de récréations seront offerts afin de faire de la route des pêches, un hub régional et le positionner comme destination de vacance familiale à tous les types de voyageurs.
* **Infrastructures de Divertissement** : les principales infrastructures de divertissement comprendront un Complexe de Divertissement et Casino, incluant un Complexe de Casino à Thème avec Hôtel et un développement commercial.
* **Infrastructures communes** : le développement exigera une quantité importante de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins des touristes et des visiteurs, ainsi qu’aux besoins de la population locale. Des Villages de pêche existants seront consolidés et modernisés.
  1. **PLAN DIRECTEUR D’AMÉNAGEMENT CONCEPTUEL**

Le Plan Directeur d’Aménagement Conceptuel est l’outil d’opérationnalisation des aménagements prévus pour la Route des Pêches. Il traduit ou représente la Vision du Gouvernement à bâtir une Station Touristique atypique, originale, splendide, pittoresque répondant aux normes internationales et basée sur les loisirs, la culture, l’histoire et la nature devant transformer l’industrie du Tourisme au Bénin et créer une destination phare en Afrique de l’Ouest. Sur 3500 hectares de terres de la Zone du Projet de la Route des Pêches, plus de 1000 hectares seront développés pour de nouvelles destinations touristiques offrant aux visiteurs une multitude de chambres d’hôtel et lieux de villégiature, des propriétés résidentielles, des centres de congrès et de concerts, des restaurants et des bars, des circuits de golf et d’autres installations de loisirs, de divertissements, des commerces de détail et diverses installations institutionnelles.

La culture et le mode de vie des populations locales seront valorisés et renforcés – les villages de pêcheurs seront protégés par le développement aux alentours.

L’environnement naturel sera préservé et servira de point central pour les développements futurs. Plus des deux tiers de toutes les terres à l’intérieur de la Route des Pêches resteront sous-développés et le développement devra faire face, plutôt que de tourner le dos, à la plage du littoral et des secteurs riverains de la lagune.

* 1. **CHIFFRES CLES**
* Capacité d’accueil - Hôtel : 6024
* Capacité d’accueil - Appartements ou logements pavillonnaires : 6747
* Population résidente estimée: 21736
* Emploi à créer: 22719
* Visiteurs Quotidiens : 103271
  1. **LES AMENAGEMENTS PROJETES**

*SITE DE DJÈGBADJI*

Djégbadji sera développé en tant que **Zone Touristique Ecologique-Culturelle**, qui intégrera La riche histoire,dynamique de la religion vaudou notamment en ses aspects peu connus et la traitedes esclaves à travers des mémoriaux, des centresd’interprétation culturelle, des centres d’accueil et desmusées devant compléter la « Porte du Non Retour » existante. La Cité Culturelle comprendra un ***Centre* *Culturel et un Musée du Vaudou***.

La Zone mettra égalementen exergue un ***Village Culturel du Bénin*** et ses ***Marchés* *Locaux***, offrant aux touristes une occasion unique devant permettre ou faciliter une meilleure connaissance des modes de vie locaux trouvés dans toutle pays. Un ***Centre d’Education Historique*** *qui* servira de siteprincipal d’interprétation de la traite des esclaves et aussid’un centre de recherches d’archivages permettant auxvisiteurs aux origines africaines de retracer leur lignéeancestrale. Un ***Parc Animalier*** représentera près de 40 % desterres aménageables en Djégbadji. Une bonne partie des terressera affectée à une ***Station Balnéaire Ecologique*** devant offrir auxtouristes des infrastructures ou installations de vacances écologiquesrespectueux de l’environnement responsables minimisant l’impact surl’environnement naturel, utilisant des matériaux et de lanourriture d’origine locale et offrant des possibilités pourla population locale à obtenir des emplois rémunérateurs.

Une ***Zone de démonstration agricole locale*** sera l’occasion pour la Chine et le Bénin entre autres, de s’engager dans le transfert de technologie agricole pour l’amélioration de la production alimentaire locale.

*SITE D’AVLÉKÉTÉ*

Au « Cœur » du développement de la Route des Pêches, se trouvera le **Centre-Ville Côtier** à Avlékété. Au centre de cette Zone, il y aura le ***Marina Village***, un quartier animé à usage varié qui utilisera l’eau de mer dans sa conception.

Ce village sera ouvert 24 heures sur 24 (7 jours sur 7) rempli de boutiques et de restaurants, d’hôtels, d’une marina et du développement d’appartements résidentiels. Un ***Centre Institutionnel*** fournira des prestations médicales, communautaires, éducatives et d’affaires, y compris une école hôtelière qui permettra aux résidents locaux d’acquérir des connaissances et des compétences nécessaires afin de faciliter l’accès aux opportunités d’emploi autour de la Route des Pêches. Les relations grandissantes entre la Chine et l’Afrique seront mises en avant via un ***Village Culturel Chinois***, qui offrira une importante image du savoir-faire technologique, commercial et culturel de la Chine. Le ***Parc de la Coopération Economique*** ***Benin-Chine*** offrira des occasions de mise en valeur et de facilitation d’échange de technologie, le commerce et les affaires entre les Chinois et le peuple du Bénin. Les touristes pourront faire l’expérience d’un ***Hôtel Canal à*** ***Thème Chinois*** sur la côte africaine, ou de choisir un des nombreux ***hôtels balnéaires en bord de mer***. En outre, les locations de vacances à long terme et l’achat de propriété seront possibles à l’intérieur de la Zone Centre-Ville Côtier.

*SITE DE HIO HOUTA*

Hio Houta deviendra la nouvelle “Maison de Sport” au Bénin quand il sera développé en tant que ***Zone Sportive*** ***& Récréative***. Il comprendra une variété d’aménagements de loisirs et des infrastructures servant les besoins actifs et de loisirs des vacanciers et des résidents locaux. La principale route traversant cette zone sera parsemée de deux côtés par deux parcours de Golf de 18 trous et les endroits récréatifs profiteront des deux bords de mer – le bord de plage côtière et de la lagune. Un ***Golf Resort Hotel*** sera la pièce maitresse du bord de mer de cette zone. A l’Ouest, un ***Complexe de Sports Aquatiques*** offrira un point d’accès pour les activités nautiques telles que la navigation de plaisance, les sports nautiques, la planche à voile et la plongée. Du côté de la lagune, des installations similaires donneront l’occasion pour des excursions en bateau, de la navigation de plaisance ou encore de l’aviron. Des ***Villas Résidentielles*** seront situées à côté de la rive sud de la lagune et bordé par un golf de 18-trous (un deuxième circuit de golf est situé au sud de la route principale le long de la plage côtière). La nouvelle « Maison de Sport » au Bénin - un ***complexe Sportif*** de pointe– qui répondra aux besoins de loisirs actifs de la population locale et des touristes. Le Village de Pêcheurs de Hio Houta restera intacte dans son emplacement actuel et sera amélioré et étendu.

*SITE D’ADOUNKO*

Adounko sera développé pour être l’épicentre de divertissement de la Route des Pêches. La **Zone Station** **Balnéaire/Divertissement** à Adounko inclura un certain nombre d’hôtels en bord de mer et à thème lagunaire, longeant des deux côtés de la voie principale qui est l’épine dorsale de la Route des Pêches. Ces ***hôtels balnéaires 3, 4 et 5 étoiles*** offriront aux touristes une multitude de choix d’hébergements aux thèmes variés, dont nombreux d’entre eux présenteront des styles architecturaux traditionnels et locaux. Au centre de cette zone, il y aura un nombre important de divertissements clés servant une grande variété de voyageurs. Les infrastructures comprendront un nouveau ***Théâtre National***, ***Casino et Hôtel***, un ***Village de*** ***Divertissement et Commercial***, et un ***Parc à Thème***. Dans la moitié ouest de cette zone, la rive sud de la lagune côtière sera bordée par le ***Lagoon Resort Villas***, offrant des logements plus isolés que les hôtels à thèmes. Les activités de loisirs de la lagune offriront aux visiteurs une opportunité de découvrir l’environnement naturel du système lagunaire. Une plage ininterrompue borde l’entière côte de la zone.

*FIDJROSSÈ*

Fidjrossè est la porte d’entrée de la Route des Pêches qui sera une **Zone de Plage** devant servir de destination majeure pour la plage à la fois pour les touristes et de manière prépondérante pour les résidents de Cotonou. Cette zone sera réhabilitée et embellie à travers la construction de bars, restaurants, aires de sports et de jeux, discothèques en plein-air et ainsi que d’autres installations. Une esplanade de 3 mètres de largeur sera développée le long de la portion est de la Zone et la route principale traversant le Site sera pavoisée de lignes de cocotiers, créant une route verte dans le projet de la Route des Pêches.

* 1. **RÉHABILITATION ET STRATÉGIE DE RÉINSTALLATION**

Le Plan Directeur d’Aménagement Conceptuel de la Route des Pêches comprend une conception qui minimise les impacts du développement des villages traditionnels existants autant que possible.

Tout en favorisant et encourageant le développement de la Route des Pêches, le Gouvernement a indiqué que les zones de villages traditionnelles devraient être conservés et/ou être consolidés/améliorés dans un petit nombre de zones de réinstallation concentrés dans et autour des villages traditionnels existants. Ainsi, l’option alterne dédommagement et possibilité de réinstallation afin d’éviter ou de minimiser l’impact de l’aménagement sur les modes de vie traditionnels en retenant les plus grands villages de chaque zone de développement ou de fournir de nouvelles zones de réinstallation consolidés / réaménagées notamment pour les villages non situés dans le domaine public maritime.

Pour faire d’une manière responsable, durable et éthique, une stratégie de réhabilitation et de réinstallation, adaptée à la situation locale et le contexte national, devra être élaborée et adoptée. Cette stratégie devra résulter de discussions approfondies avec le Gouvernement et les investisseurs et comprendre des mesures spécifiques liées à la réinstallation des personnes affectées et à la réhabilitation et la modernisation des villages concernés pour accueillir ceux qui peuvent être déplacés par le développement.

Comme point de départ, la stratégie doit s’assurer que les personnes concernées sont:

**1. Informées** de leurs options et de leurs droits à la réinstallation;

**2. Consultées** sur leurs choix et les réinstallations alternatives; et

**3. Dédommagées** avec une compensation appropriée.

La Réhabilitation et la Stratégie de Réinstallation fera particulièrement attention aux besoins des personnes et groupes vulnérables, tels que les femmes, enfants, personnes âgées, les sans-terres, les pauvres.

**II – OBJECTIFS DE L’EESS**

L’objectif général de cette évaluation est d’identifier, de décrire et d’évaluer les risques, effets et impacts environnementaux et sociaux, significatifs et de court, moyen et long terme, qui résulteraient de la mise en œuvre du Programme de Développement Touristique de la Route des Pêches (PDTRP) et devraient être pris en compte dans la préparation, la finalisation, la mise en œuvre (à travers les différents projets) et la révision dudit programme.

L’EESS fournira, aux acteurs concernés (gouvernement, organisations professionnels, investisseurs, tours opérateurs, communautés locales, ONG d’environnement, touristes, randonneurs et excursionnistes, etc.) et aux partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur du tourisme au Bénin, une information pertinente sur les enjeux et considérations de durabilité environnementale et sociale en rapport avec le déploiement de tout ou partie des projets, activités et services envisagés sous le PDTRP. Cette information (risques et impacts négatifs certains à prévenir, bénéfices environnementaux et sociaux à maximiser, ensemble d’outils à mettre en place, options préférentielles d’aménagement, etc.) doit aider les processus de décision pour la promotion du tourisme écologique et durable dans la zone d’influence du programme d’une part, et dans le tourisme national d’autre part.

Les objectifs spécifiques de la présente évaluation sont donc de  :

1. Identifier et accroitre l’attention sur les priorités environnementales et sociales autour du développement du tourisme au niveau national en général, et dans la zone d’influence du PDTRP en particulier ;
2. Renforcer les outils de gestion environnementale et sociale, et de durabilité du secteur du tourisme;
3. Améliorer la redevabilité sociale en rendant le tourisme plus solidaire et contributif au développement des communautés d’accueil ;
4. Renforcer les capacités de gestion environnementale et sociale des acteurs clés du secteur du tourisme durable (Ministère du tourisme, Ministère de l’environnement, hôteliers, guides, etc.).
5. Identifier les opportunités et contraintes au développement du tourisme durable sur la base de références établies en matière de biodiversité.

Pour ce faire, l’évaluation sera axée, au moins, sur les points clés suivants:

1. identification des priorités environnementales et sociales pour la promotion d’un tourisme écologique et durable dans la zone du programme ;
2. évaluation documentée des effets et impacts à court, moyen et long terme, de la mise en œuvre du programme
3. évaluation des capacités existantes et nécessaires (institutionnelles, organisationnelles, réglementaires, techniques) et des normes spécifiques pour la promotion d’un tourisme écologique et durable dans la zone du PDTRP en priorité, et au niveau national par ricochet ;
4. proposition documentée et détaillée mesures répondant adéquatement aux insuffisances notées au point (iii) ci-dessus.
5. Réalisation de cartes de distribution (abondance) de la biodiversité et de sa tolérance aux activités touristiques dans la zone du projet.

**III- PRINCIPALES TACHES A MENER PAR LE CONSULTANT**

**3.1 IDENTIFICATION DES PRIORITES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES ET DES INCIDENCES POTENTIENTIELLES DU PROGRAMME**

3.1.1. approche globale

Cette activité consistera à conduire un processus de sélection, avec tous acteurs concernés du secteur du tourisme, des priorités environnementales et sociales à prendre nécessairement en compte dans la conception, la finalisation et la mise en œuvre du Programme de Développement Touristique de la Route des Pêches (PDTRP).

Après avoir procédé à une analyse des sensibilités écologiques et sociales propres à la zone géographique concernée, et cela à l’aune des objectifs des politiques d’environnement, de développement durable, et de développement du secteur du tourisme, le consultant procédera à l’identification des questions environnementales et sociales clés liées au développement du PDTRP. Cette activité devra se baser sur une analyse scientifique, documentée et factuelle des menaces actuelles et potentielles qui pèsent sur les composantes environnementales et sociales de la zone en tenant compte des forces motrices et facteurs de pression actuels et futurs. Lesdites composantes sont en l’occurrence: (i) la biodiversité ; (ii) la qualité des ressources en eau ; (iii) la survie des pêcheries traditionnelles ; (iv) la survie de l’habitat traditionnel caractéristique ; (v) la conservation et la sécurité des vestiges de patrimoine culturel ; (vi) la sécurité et l’inclusion sociale ; (vii) l’urbanisation ; (viii) le paysage côtier.

L’exercice devant contribuer à fournir un maximum d’informations à toutes les parties prenantes (administrations, partenaires au développement du secteur public et privé, acteurs de l’industrie du tourisme, société civile, communautés locales, etc.) sur les effets probables et les impacts environnementaux et sociaux liés au développement à la mise en œuvre d’un programme de développement touristique dans la zone identifiée, tous les éléments valorisés de l’environnement (EVE) dans la zone et des exemples connus des implications sociales du tourisme sur la qualité de vie des communautés d’accueil seront pris en compte dans l’analyse des options et alternatives d’aménagement.

Dans un second temps, l’analyse des acteurs concernés devra permettre d'identifier toutes les parties prenantes qui devraient participer au processus de l’évaluation notamment (i) le choix des options et des alternatives et (iii) la définition des priorités environnementales et sociales. Les facteurs historiques, sociaux, politiques, économiques et culturels qui peuvent avoir une influence sur les relations entre les parties prenantes doivent être examinés. Cette analyse des parties prenantes permettra d'approfondir la compréhension des relations de pouvoir, des réseaux, et des intérêts liés au déploiement du PDTRP. Ces éléments aideront à l’amélioration du processus de participation publique et des mécanismes de recevabilité et identifiera avec quelles parties prenantes un dialogue plus approfondi sera éventuellement nécessaire.

Sur la base de l’analyse des parties prenantes et de la définition des priorités, le consultant fera l’analyse des grands enjeux environnementaux et sociaux qui découleraient de la mise en œuvre du programme. Les enjeux, risques, effets et impacts seront analysés au regard de :

* type de tourisme spécifique choisi (de masse, de conférence, écologique, durable, etc.) ;
* aménagement du territoire envisagé (vocation et usage des sous-zones de la zone) en rapport avec les produits touristiques à proposer
* type d’infrastructures de fourniture de services (énergie, transport, accueil et loisirs, etc.) prévues;
* risques de conversion d’habitats naturels et de perte de biodiversité ;
* risque de dégradation des ressources en eau et plans d’eau, et de la santé humaine ;
* capacité d’accueil des services publics et sociaux locaux du fait de l’immigration induite;
* risques de dégradation des mœurs (tourisme sexuel, criminalité) et coutumes;
* risques sécuritaires liés aux changements rapides de l’environnement et aux potentielles frustrations des communautés riveraines ;
* la pression foncière et la surenchère du coût de la vie pour les communautés riveraines ;
* risque de perte/dégradation d’éléments du patrimoine culturel et archéologique ;
* potentialités de développement économique et social profitable aux communautés et à la conservation de la diversité biologique.

**3.1.2 Evaluation de l’état de la biodiversité**

Le projet sera mis en œuvre dans un site Ramsar. L’étude identifiera les types d’habitats et l’abondance de la biodiversité dans la zone du projet en vue de la planification des activités touristiques. En l’occurrence, l’étude inclura :

* l’analyse documentaire des informations relatives à la biodiversité et identifier les informations manquantes ;
* collecter, auprès des experts et des acteurs concernés, d’information et de connaissance sur les habitats naturels et leurs usages dans la zone du projet ;
* identifier des types d’habitats et autres paramètres importants, à travers des parcours de transects ;
* définir et mener les études détaillées de terrain en vue de combler les informations manquantes ;
* réaliser des cartes de distribution (abondance) de la biodiversité et de sa tolérance aux activités touristiques dans la zone du projet ;
* identifier les opportunités et contraintes pour le développement du tourisme durable ;
* identifier les indicateurs de suivi à long terme.
* .

**3.2 ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES ORIENTATIONS ECONOMIQUES**

Cette activité consiste à analyser, sur la base des études existantes et sur l’identification des priorités et parties prenantes du secteur tourisme, la capacité des principales institutions engagées dans le secteur tourisme ainsi que le cadre légal et réglementaire, en matière de prise en compte des aspects environnementaux et sociaux. L’analyse portera tant sur le cadre législatif et réglementaire (environnement, tourisme, aménagement et social), que sur les normes et bonnes pratiques internationales en matière de tourisme durable et écologique.

Cette activité se déroulerait en quatre étapes :

(a) analyse des mécanismes de transposition du cadre législatif et réglementaire de l’environnement et du social dans la gestion des priorités environnementales et sociales du secteur du tourisme.

Dans ce cadre, le Consultant procédera à :

* la description et l’analyse des différents textes juridiques (code tourisme, code de l’environnement, etc.) et procédures en vigueur, en focalisant l’attention sur leur relation avec les activités touristiques. Il faudra considérer la qualité de l’environnement, la santé et la sécurité du travail, les zones protégées, les pêcheries et l’agriculture, la protection des espèces en voie de disparition, le contrôle de l’usage de la terre, de l’eau et des ressources naturelles, les processus de consultation et de participation des communautés, et autre législation pertinente liée au développement du tourisme. Cette description sera couplée avec l’analyse institutionnelle et organisationnelle de la gestion de l’environnement au Bénin, à tous les niveaux (national, local) avec un focus sur les forces et faiblesses ;
* la description et l’analyse sur le terrain de la gestion des conflits dans l’utilisation du territoire dans la zone du programme ;
* la description et l’analyse de la prise en compte des populations riveraines dans les systèmes de répartition des revenus du tourisme ;

(b) analyse des facteurs qui handicapent l’intégration des préoccupations environnementales et sociales et de durabilité dans les différents textes du secteur du tourisme. Une attention particulière sera portée à l’analyse : (i) des capacités institutionnelles et de coordination dans le secteur ; (ii) de l’influence des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre/l’application des réglementations et des normes et bonnes pratiques ; (iii) de la coordination entre les différentes parties prenantes.

Le consultant analysera les mécanismes et la mise en pratique des capacités institutionnelles et des coordinations interministérielle et intersectorielle existantes, notamment concernant : (i) la pêche et l’agriculture maraîchère (en cours et futur) pouvant être affectées par le développement des activités touristiques ; (ii) le socio-économique, la qualité de vie et la cohésion des communautés concernées ; (iii) Les groupes sociaux vulnérables.

(c) évaluation de l’acceptabilité sociale (réactions potentielles des différentes communautés riveraines) aux perspectives socio-économiques et environnementales induites par le développement du PDTRP.

Sur la base des rencontres avec les différentes parties prenantes, une analyse des probabilités de soutien ou au contraire d’opposition à la réalisation complète du Programme sera menée par le consultant. Une attention particulière sera portée à l’identification des groupes vulnérables potentiellement touchés par la croissance du tourisme. Le consultant identifiera également les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités des différentes institutions pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans le secteur du tourisme.

**3.3 EVALUATION DES RISQUES ET RECOMMANDATIONS**

Sur la base des résultats des étapes précédentes, le consultant préparera une matrice commentée des risques et effets, et des recommandations stratégiques incluant les mesures prévues à court, moyen et long terme, ainsi que des indicateurs permettant d’assurer le suivi. La liste de recommandations stratégiques pour ajuster le cadre politique, légal, réglementaire et institutionnel pour la bonne gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur tourisme sera soumise à consultation publique, validée par les acteurs concernés et adoptée par le Gouvernement.

De façon non exhaustive, ces recommandations comprendront :

* Des *mesures de gestion durable* de la biodiversité et des richesses archéologiques et de patrimoine dans la zone du programme (normes d’usages et d’affections des terres, normes spécifiques de construction, appui à la gestion des aires de conservation existantes, etc.).
* Des *normes de consommation et de gestion* *des externalités* *négatives* (mode d’approvisionnement en énergie, matériaux de construction, déchets, etc.) de l’industrie hôtelière et des flux de touristes.
* Des *lignes directrices* (pour le développement d’un ‘*’guide environnemental et social des établissements touristiques*’’) de prise en compte de l’environnement et le social dans la mise en place et l’opérationnalisation de chacun des types d’entreprises du secteur du tourisme, et notamment celles qui vont opérer dans la zone du PDTRP.
* Des *lignes directrices et normes* (intégration de la gestion environnementale et sociale dans les critères de catégorisation) pour les entreprises touristiques opérant dans la zone du Programme, notamment en ce qui concerne la mise en place de fonction environnement dans leur organigramme et l’adoption de Système de Management Environnemental (SME) pouvant les amener à des certifications ISO 14001.
* Des *propositions de modifications du cadre réglementaire et normatif* pour renforcer ou améliorer la gestion de l’environnement, du social et de la durabilité dans les politiques, programmes et projets du secteur du tourisme. Mais également des propositions concernant les méthodologies, procédures et conditions de réalisation d’études d’impact sur l’environnement, ainsi que la capacité de gestion et d’analyse du gouvernement de telles études. De même, les procédures et conditions d’octroi de certificats de conformité environnementale aux investisseurs dans le secteur du tourisme feront l’objet de recommandations, ainsi que les mécanismes d’évaluation des « coûts environnementaux » des projets touristiques et les prévisions légales de compensation en cas de chevauchements avec d’autres activités. Proposer des outils d’arbitrage (économiques, sociaux, environnementaux) dans les cas de chevauchements d’activités dans une zone d’aménagement et de développement touristique.
* Des *propositions de mesures de renforcement de la capacité nationale pour traiter les problèmes sociaux liés au secteur tourisme* : proposition de modalités de renforcement de la capacité existante, identification d’institutions clés pour mener les réformes si nécessaire, y compris le budget nécessaire pour la conduite du programme et des indicateurs de suivi - évaluation.
* Les *ressources nécessaires* (expertises, financement, outils et matériels) pour l’application des recommandations de l’EESS*.* Le consultant évaluera les compétences et capacités des institutions publiques aux niveaux local et national et recommandera des mesures destinées à les renforcer ou les développer de telle façon que le plan de gestion et de suivi proposé par l’EESS puisse être exécuté.
* La *fourniture d’un ensemble de lignes directrices* portant sur : (i) d’un système de gestion environnementale des projets du secteur ; (ii) d’un ensemble de directives pour la réinstallation/compensation des communautés affectées par les activités du secteur; (iii) d’un ensemble de directives pour le contrôle du travail des mineurs et le respect de la législation du travail dans le secteur.
* Le *cadre/mécanisme opérationnel de partage* des données et informations produites dans le secteur en vue d’alimenter une base de données pour une bonne gestion environnementale et sociale du secteur du tourisme.

**V – LIVRABLES**

Le Consultant préparera les livrables suivants :

* Une liste analytique des priorités environnementales et sociales en lien avec le programme. Cette liste doit être le reflet des préoccupations des parties prenantes impliquées, et en particulier les communautés d’accueil et riveraines, leur permettant ainsi de participer à la décision sur la portée et le contenu du programme.
* Une identification des manques, chevauchement et contraintes existants dans les textes réglementaires et proposer une liste de recommandations claires et précises pour ajuster le cadre réglementaire et institutionnel pour la bonne gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur du tourisme.
* Une matrice des enjeux, risques, effets et impacts environnementaux et sociaux liés au développement du tourisme et recommandations assorties d’indicateurs de mesure, validée par le gouvernement, accompagnée d’un plan d’action à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre du programme.
* Les clauses de cahiers de charge environnementales et sociales types ou autres (procédures, guides) applicables par toutes les entreprises du secteur tourisme.
* Un ensemble de mesures documentées pour la conservation durable de la biodiversité et du patrimoine culturel et archéologique de la zone du PDTRP.
* Un ensemble de « cadres de planification » à déterminer en fonction des outils dont dispose déjà le Gouvernement. Ils doivent comprendre au minimum l’équivalent de : i) un cadre politique de compensation applicable à tout projet du secteur ; ii) un système de gestion environnementale et sociale.

Le document final comportera au moins une partie sur le cadrage (portée) de l’EESS et une partie sur les incidences et recommandations.

Le cadrage portera sur essentiellement sur :

* Une description du PDTRP, ses options et de ses alternatives ;
* Une description détaillée du cadre institutionnel et juridique et normatif du secteur du tourisme;
* Une présentation analytique de la politique et des objectifs environnementaux du Bénin, et en lien avec le développement touristique;
* Une identification des principales parties prenantes et de leurs préoccupations ;
* Une analyse des interactions clés entre la meilleure alternative du PDTRP et l’environnement;
* Une description de l’état initial de l’environnement et du social (Etat, Force motrice-Pression, Impact, Réponse), y compris des études diagnostiques sur les espèces habitats biologiques caractéristiques de la zone du programme.

L’évaluation des incidences et les propositions porteront sur :

* Une évaluation environnementale et sociale du PDTRP, présentant les risques, effets, impacts négatifs comme positifs du déploiement du Programme considérant les EVE et les objectifs des politiques sectorielles du tourisme et de l’environnement ;
* Des recommandations et le cadre organisationnel de leur mise en œuvre effective.

**VI - ORGANISATION DU TRAVAIL**

L’EESS se réalisera sous la supervision technique du Ministère de l’Environnement et la responsabilité de l’Agence de Développement Touristique de la Route des Pêches (ADTRP) du Ministère en charge du tourisme. Un comité technique de suivi (CTS) de l’étude sera mis en place comportant un représentant de tous les acteurs concernés. L’ADTRP pourra, le cas échéant, avoir recours à un expert indépendant pour l’aider dans le suivi, la revue et la validation de l’EES avant sa présentation chaque fois au CTS.

Le consultant facilitera la coordination et la participation des ONG, du secteur privé et du secteur public pendant la réalisation de l’EESS ainsi que pendant la formulation de ses conclusions et recommandations. Il documentera les différents échanges et sessions de concertation en mentionnant les propositions des parties prenantes.

**VII- CALENDRIER ET RAPPORTS**

Le Cabinet devra soumettre les rapports et délivrables selon le calendrier suivant:

* Rapport initial avec le plan de travail définitif, 2 mois après la signature du contrat ;
* Des rapports de progrès résumant les avances de l’activité, ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées et leurs solutions, chaque mois après la présentation du rapport initial ;
* Certains livrables intermédiaires pourront être éventuellement présentés durant le cours de réalisation de l’activité (à accorder avec l’ADTRP lors de l’approbation du plan de travail définitif) ;
* Projet de rapport EESS final, 08 mois après la présentation du rapport initial;
* Rapport EES final 01 mois après réception de tous les commentaires, y compris les résultats des différentes consultations.

La durée totale de l’étude est estimée à dix (10) mois calendaires y compris les études diagnostiques éventuelles et les tenues des consultations publiques.

**VII- PERSONNEL**

L’étude sera confiée à une firme spécialisée en évaluations environnementales et sociales, et ayant une très riche expérience dans les études environnementales et travaux de consultation du public dans la zone d’intervention du Programme. Tous les membres de l’équipe principale à mettre en place devront justifier d’un diplôme post-universitaire (au moins un DEA, DESS ou Master 2) dans leurs disciplines de base, et une expérience professionnelle cumulée d’au moins cinq années en tant que consultant. De façon spécifique, l’équipe devra comprendre au moins :

1. Un spécialiste en évaluation environnementale et sociale. Chef d’équipe, il devra totaliser au moins 10 ans d’expérience dans les études d’impact environnementales et sociales, et avoir conduit ou participé à la réalisation d’au moins une évaluation environnementale stratégique.
2. Un spécialiste de biodiversité de niveau international pouvant concevoir les études de terrain
3. Un spécialiste local en biodiversité ayant une expertise de la région
4. Un spécialiste environnement des zones humides côtières
5. Un spécialiste en aménagement touristique
6. Un spécialiste en hôtellerie et en catégorisation des hôtels
7. Un spécialiste en écotourisme et tourisme durable
8. Un spécialiste en aménagement et foncier urbains
9. Un spécialiste écotoxicologie et pollution des plans d’eau
10. Un spécialiste en cartographie/GIS et base de données
11. Un spécialiste en analyse socio-anthropologique et culturel
12. Un spécialiste en patrimoine culturel
13. Un spécialiste en droit, normalisation et institution sur l’environnement.